



AM367
COPIE

2016-074

**DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE**

COMMUNE D'ARGANCY

**ARRONDISSEMENT
DE METZ**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du vendredi 9 décembre 2016

**Nombre de
Conseillers :**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VETZEL, Maire

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE
Fabrice – FREY Nicolas – PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND
Danièle – NEVEUX Guy – SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent –
HENNEQUIN Marie-Ange – ZANNOL Anne – ROMANO Valérie –
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

En fonction : 15

Présents : 12

Absents

**excusés : 3 Justin LESAGE qui a donné pouvoir à Laurent ARNOUX
Patrick SPIRCKEL qui a donné pouvoir à Marie-Ange HENNEQUIN
Magali ROTH**

**AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE » DE MAIZIERES-LES-METZ**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal deux délibérations de conseil communautaire sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes «Rives de Moselle » de Maizières-les-Metz :

- délibération du 20 novembre 2014 engageant l'élaboration d'un PLH,
- délibération du 29 septembre 2016 approuvant et arrêtant le projet de PLH.

Les communes membres étant soumis à un avis et au vu des documents fournis, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat.

Certifiée exécutoire :
Le 19/12/2016
Le Maire d'ARGANCY

Pour extrait conforme,
Le Maire d'ARGANCY
Jean-Paul VETZEL




Le Maire d'ARGANCY
Jean-Paul VETZEL



JPV

A 9964

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AY SUR MOSELLE**

Séance du 4 novembre 2016

Nombre de membres afférents
au conseil municipal : 19

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de suffrages
exprimés : 18

Date de convocation
28 octobre 2016
Date d'affichage :
28 octobre 2016

L'an deux mil seize et le quatre novembre à 20 heures 15, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Maire

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, MM. MARIE, FEDERSPIEL, Mme DEKHAR, RAYNAUD, CHARF, BEULAGUET, MM. KONN, DUMSER, Mme DUMSER, KNAFF, M. VECRIN, Mme JALLON, MM. LA VAULLEE, PERIN.

ABSENTS, excusés : Mme SIGEL Fanny,
M. GARCIA, qui donne procuration à Mme DEKHAR
M. GIRARD, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE
Mme AQUILINA, qui donne procuration à Mme DUMSER



COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE : Avis sur le projet de Plan Local de l'Habitat

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier émanant du président de la communauté de communes Rives de Moselle et de la délibération de cette dernière concernant le programme local de l'habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ledit projet

Fait et délibéré à AY SUR MOSELLE, les jour, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La D.C.M a été publiée le 7 novembre 2016. Certifiée exécutoire et transmise le 8 novembre 2016 à la Préfecture de Moselle pour contrôle de légalité.



Le Maire
Catherine LAPOIRIE



Commune de CHAILLY-LES-ENNERY

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2016

9 conseillers présents sur 11 en exercice

L'an deux mille seize, le vendredi quatre novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert TURCK, Maire

ETAIENT PRESENTS: TURCK G/JACOB C/GAILLOT C/DI NATALE V/GAILLOT A/CHRISTOPHE V/LALLEMENT L/PETIT R/REINHARD

ETAIENT ABSENTS –Excusés : LIEBER C Procuration à PETIT R
KREMER J Procuration REINHARD C

*

Secrétaire de séance : Mme Chantal MAURICE

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT. ARRET DU PROJET DE P.L.H.

La Communauté de Commune « Rives de Moselle » a délibéré le 29 septembre 2016 afin d'engager l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) avec pour objectif les orientations suivantes :

- Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité,
- Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins,
- De poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé,
- De traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics,
- D'assurer la gouvernance du PLH

Le conseil Municipal de Chailly-Les-Ennery a décidé d'approuver le projet de programme local de l'habitat.

(vote à l'unanimité)



Délibération certifiée exécutoire,

Chailly, le 7 novembre 2016

Le Maire

TURCK Gilbert



Chailly, le 7 novembre 2016

Le Maire

TURCK Gilbert.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

délibération :
D_2016_10_2

L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Monsieur HUBERTY René, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du Conseil : 05 Décembre 2016

Présents : 12

Présents : Monsieur HUBERTY René, Monsieur OBERLE Francis, Monsieur BICARD Patrick, Madame FREYTHÉ Fanny, Madame CAMMARATA Marie-Elisa, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul, Madame FLAHAUT Sophia, Madame GOEURIOT Myriam, Monsieur PINCEMAILLE Mickaël, Monsieur FOLMER Jean-Michel, Monsieur SALVARO Christophe, Monsieur GRABIAS Florent

Votants : 12

**Objet : AVIS PROJET PLH
COMMUNAUTÉ COMMUNES
RIVES DE LA MOSELLE**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SEDICAUT Nathalie

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Elisa CAMMARATA

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération en date du 29/09/2016 de la Communauté de Communes RIVES DE MOSELLE concernant le programme local de l'habitat : arrêt du projet de P.L.H. et informe le Conseil Municipal de l'avis à donner sur ce P.L.H. transmis à la Commune de Charly-Oradour le 25/10/2016. Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au P.L.H. de la Communauté de Communes RIVES DE MOSELLE.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/12/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215701293-20161215-D2016102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE METZ

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 10 novembre 2016 et affichée le 10 novembre 2016.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	18
Présents	16
Procurations	1

MEMBRES PRÉSENTS : M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRE ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION :
Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Denis KOULMANN

MEMBRE ABSENT EXCUSE
Mme Céline CAMPION

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Délibération 2016-76

OBJET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes Rives de Moselle s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat depuis 2014 : Instrument de définition, de programmation et de pilotage, ce document de synthèse formalise les politiques locales de l'habitat sur le territoire des 20 communes de la Communauté de Communes.

Etabli pour une durée de six ans (2017 à 2023), il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins de logement et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Pour ce faire, le Programme Local de l'Habitat est organisé autour de 5 orientations et 10 actions :

- Orientation 1 : Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité
 - Action 1 : Renforcer les moyens de maîtrise du développement,
- Orientation 2 : Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins
 - Action 2 : Assurer le développement d'une offre de logements sociaux répondant aux besoins locaux et aux obligations de la loi SRU,
 - Action 3 : Développer l'offre en accession aidée,
- Orientation 3 : Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé
 - Action 4 : Renforcer le dispositif d'intervention sur le parc privé,
 - Action 5 : Poursuivre la modernisation du parc social pour le rendre plus attractif et adapté à l'évolution des besoins,
- Orientation 4 : Traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics
 - Action 6 : Poursuivre l'action d'anticipation des besoins liés au vieillissement et au handicap,
 - Action 7 : Adapter le dispositif d'accueil des jeunes à la réalité des besoins,

- Action 8 : Traiter les besoins des publics en difficulté vis à vis du logement,
- Action 9 : Traiter les besoins d'accueil et de sédentarisation des familles dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage,
- Orientation 5 : Assurer la gouvernance du PLH
 - Action 10 : Assurer le pilotage et l'animation de l'action habitat.

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire et est soumis à la commune d'Ennery pour avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Rives de Moselle,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Ennery, les jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, publiée et transmise le 18 novembre 2016 à la Préfecture de la Moselle pour contrôle de légalité.



Le Maire,

Ghislaine MELON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE FEVES



AMOM

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FEVES
Séance du 14 novembre 2016**

L'an deux mil seize
et le quatorze novembre

à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René GIRARD, Maire.

Membres présents : 12. GIRARD René, CRAST Cyrille, VUILLAUME Joël, PIERSON Christophe, BRIECKLER Alain, CORRE Sylvie, HIGELIN Sylvie, MARTY Yannick, PATRIGNANI Armand, MASSENET Daniel, MOGENOT Rachèle, SALAS Jeannine.

Membres absents excusés : 3. MERTZ Antoinette, SCHLATTER Pascale, FANIEL Thierry.

Procurations de vote : 3. MERTZ Antoinette à MOGENOT Rachèle, SCHLATTER Pascale à PATRIGNANI Armand, FANIEL Thierry à CRAST Cyrille.

Secrétaire de séance : HIGELIN Sylvie.

N°4 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H)

Le Maire fait lecture du projet du Plan Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Le P.L.H est organisé autour de 5 orientations pour accompagner les ambitions du territoire portées par la Communauté de Communes Rives de Moselle :

- Orientation n°1 : renforcer les moyens de maîtrise du développement.
- Orientation n°2 : assurer e développement de l'éventail de solutions de logements aidés en association et locatif pour répondre à la réalité de besoins.
- Orientation n°3 : poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé.
- Orientation n°4 : traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics.
- Orientations n°5 : assurer la gouvernance du P.L.H.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis au projet de P.L.H. porté par la Communauté de Commune de Rives de Moselle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Donne un avis favorable pour le projet P.L.H.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Fait et délibéré à FEVES, les jour, mois et an susdits.
Certifié exécutoire, transmis à la Sous-Préfecture de METZ-Campagne pour contrôle de légalité.

Fèves, le 14 novembre 2016

Le Maire,
René GIRARD



EXTRAIT DU REGISTRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A10337
DE LA COMMUNE DE FLEVY

Reçu le
23 NOV. 2016
COMMUNAUTE DE COMMUNES
"RIVES DE MOSELLE"

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Seance du Jeudi dix novembre de l'an deux mil seize à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Maire.

Date de la convocation
04-11-2016

Présents : MM. HOSCHAR - AUBURTIN - COMBELLES - HENRY - BIRE - BERRAR
MMES PEGORARO - KIMMEL - CAMILETTI - RENAUD - HUSSON - LALLIER

Date de l'affichage
04-11-2016

Absents excusés : MME GENCO - M. LE COQ
Procurations de vote : MME GENCO pour MME PEGORARO - M. LE COQ pour MME KIMMEL
Secrétaire : MME PEGORARO

Objet de la délibération

2472- AVIS SUR LE PROJET DE PLH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Par délibération en date du 26-09-2016, la Communauté de Communes Rives de Moselle a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après consultation des documents, émet un avis favorable sur ce projet de Programme Local de l'Habitat.
(Vote à l'unanimité)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky HOSCHAR



15882

Reçu le
- 8 DEC. 2016
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RIVES DE MOSELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE HAGONDANGE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 novembre 2016

convoquée le 17 novembre 2016
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHLER, Maire.

Conseillers Municipaux

Mme ROMILLY, M. PARACHINI, Mme DA-COSTA-COUCHEM,
M. SERIS, M. KOENIG, Mme THOMAS, M. ERNST, Mme LE PENSE,
M. VECCHI, Mme HOFFFLER, M. SLADEK, M. BARAIS,
Mme DEHAR, M. FURCI, Mme TAVARES, M. COULET,
Mme GORSZCZYK, M. YAHILL, M. MAHLER, Mme SCHMITZ,
M. ARLEN, M. COIGNARD, Mme DAESCHLER, M. DESSONNETS.

Membres présents :

Mme BRUNI, M. SCHAEFFER, Mme MEBARKI.

RECUEIL A LA PREFECTURE
DE LA MOSELLE LE
05 DEC. 2016
CONTRÔLE DE LA LEGALITÉ

élus : 29
en fonction : 29
présents : 25
excusés : 3
non excusée : 1
procurations : 3

Ont donné procuration :
Mme BRUNI à Mme ROMILLY
M. SCHAEFFER à M. COIGNARD
Mme MEBARKI à M. DAESCHLER.

Responsable des Services Municipaux (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des
Collectivités Territoriales) : M. SERIER, Directeur Général des Services.

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE » : PROJET DE PLAN
LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTÉ. AVIS A DONNER

RAPPORT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la politique de l'Habitat est un des axes forts de développement du territoire et, qu'à ce titre, le Conseil Communautaire « Rives de Moselle » a délibéré le 20 novembre 2014 afin d'engager l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.).

A la suite de cette délibération, le bureau d'études ACEIF de Dôle a été retenu. En complément, l'AGURAM a été missionnée pour assister la Communauté de Communes suivant les principes d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Conformément aux articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat, le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat.

Document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une période de six ans soit 2017-2023, et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Les enjeux stratégiques mis en exergue dans le cadre du diagnostic territorial ont permis de définir les conditions pour affirmer le choix des objectifs de développement de l'habitat.

Le PLH est organisé autour de 5 orientations et 10 actions pour accompagner les ambitions du territoire portées par la Communauté de Communes « Rives de Moselle » :

- **Orientation 1 : Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité.**

✓ Action 1 : renforcer les moyens de maîtrise du développement

- **Orientation 2 : Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins.**

✓ Action 2 : assurer le développement d'une offre de logements sociaux répondant aux besoins locaux et aux obligations de la loi SRU,
✓ Action 3 : développer l'offre en accession aidée,

- **Orientation 3 : Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé.**

✓ Action 4 : renforcer le dispositif d'intervention sur le parc privé,
✓ Action 5 : poursuivre la modernisation du parc social pour le rendre plus attractif et adapté à l'évolution des besoins,

- **Orientation 4 : Traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics**

✓ Action 6 : poursuivre l'action d'anticipation des besoins liés au vieillissement et au handicap,
✓ Action 7 : adapter le dispositif d'accueil des jeunes à la réalité des besoins,

✓ Action 8 : traiter les besoins des publics en difficulté vis-à-vis du logement,
✓ Action 9 : traiter les besoins d'accueil et de sédentarisation des familles dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

- **Orientation 5 : assurer la gouvernance du P.L.H.**

Action 10 : assurer le pilotage et l'animation de l'action habitat

MOTION

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Vu les avis favorables du comité de pilotage, rassemblant élus et partenaires, recueillis les 24 juin 2015, 05 février 2016 et 16 septembre 2016, .../3

DECIDE

D'APPROUVER et d'ARRETER le projet de P.L.H. de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » (diagnostic, orientations stratégiques, programme d'actions) comme présenté dans le document annexé à la présente délibération,

Présents	:	25
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

Pour extrait conforme :
Hagondange, le 1^{er} décembre 2016
Signé : J-C. MAHLER.

Pour ampliation :
Hagondange, le 1^{er} décembre 2016
Pour le Maire :
Le Directeur Général des Services Délégué,



CHRISTOPHE SERIER

Fait et délibéré à HAGONDANGE, les jour, mois et an susdits.
Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 1^{er} décembre 2016.

Transmise à la Préfecture de la Moselle pour contrôle de légalité, le 2 décembre 2016.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE HAUCONCOURT

A10430

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°61/2016

Séance du 21 novembre 2016

L'an deux mille seize

Le vingt et un novembre s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de M. Philippe WAGNER, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2016

Nombre de Conseillers en fonction : 14

Etaient présents : Mmes JACOBY AM - BASSO M - -BRUNOT MA - LE BRETON A. - SCHONG E.
MM. AQUILINA D. - WEINBERG J. - -SCHWIRTZ Ch. -BRUNOT S. - CHERY M - DROUILLEAUX PH - JACQUES
D. - PELTRE A.

Secrétaire de séance : M. CHERY M. a été élu secrétaire de séance.

PROGRAMME LOCAL HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE :
Avis

M. WEINBERG présente les grandes lignes du projet de P.L.H.

Ce dernier est organisé autour de 5 orientations, à savoir :

- 1) Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans les opérations de qualité
- 2) Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins
- 3) Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé.
- 4) Traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics.
- 5) Assurer la gouvernance du PLH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de programme local d'habitat.

Transmis au
contrôle de légalité
le 22.11.16.....

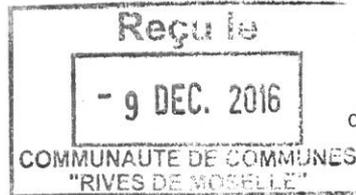
Le Maire

Philippe WAGNER

Hauconcourt, le 22 novembre 2016

Le Maire
Ph WAGNER





Tél : 03 87 80 11 25
Fax : 03 87 51 77 16
www.ville-maizieres-les-metz.fr
direction-generale@maizieres-les-metz.fr

A10905 — **délibération** —
du conseil municipal

Séance du : 2 décembre 2016	
Sous la présidence de : M. Julien FREYBURGER, Maire	
Département de la Moselle	Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz
Nombre de conseillers élus : 33	
Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 7	
Date d'envoi de la convocation : 25 novembre 2016	

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAELLETTE, Mme LELUBRE, M. LEGRAND, Mme THIROLOIX, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : M. CICCONE (qui a donné procuration de vote à M. LACK), M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à Mme DEBRAS), M. BALDINI (qui a donné procuration de vote à Mme THIROLOIX), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL) et Mme LEDERMANN (qui a donné procuration de vote à M. BEBING).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

Secrétaire de séance : Mlle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Objet : Avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Communes "Rives de Moselle"

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Rives de Moselle en date du 29 septembre 2016 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de la mise en place d'une politique de l'habitat sur son territoire,

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet arrêté du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes "Rives de Moselle",

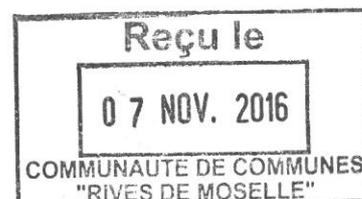
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération exécutoire compte-tenu de sa publication le 5 décembre 2016 et de sa transmission à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz le 5 décembre 2016.
Pour extrait conforme, Maizières-lès-Metz, le 5 décembre 2016.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.,*



Julien FREYBURGER



A9822

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 novembre 2016

L'an deux mil seize et le 2 novembre à 20 h 15

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9
+ 1 procuration

Le Conseil Municipal de la commune de Malroy, régulièrement convoqué le 26 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Michel BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes SCHMITT, WEBER

MM. GAUDE, GODARD, LEFORT, LIBAUD, MARTIN, REMY

Absents excusés : Mme MAURICE qui a donné procuration à Mme SCHMITT, M. POINSIGNON

A été élue Secrétaire de Séance Mme WEBER.

Point n° 3 : Programme Local de l'Habitat : arrêt du projet de P.L.H.

Monsieur le Maire rappelle que la politique de l'Habitat est un des axes forts de développement du territoire et, qu'à ce titre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de Moselle a délibéré le 20 novembre 2014 afin d'engager l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

Conformément aux articles L.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat. Document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une durée de 6 ans soit 2017-2023 et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et de la mixité sociale.

Les enjeux stratégiques en exergue dans le cadre du diagnostic territorial ont permis de définir les conditions pour affirmer le choix des objectifs de développement de l'habitat.

Le PLH est organisé autour de 5 orientations et 10 actions pour accompagner les ambitions du territoire portées par la Communauté de Communes « Rives de Moselle » :

- **Orientation 1 : Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité.**
 - Action 1 : Renforcer les moyens de maîtrise du développement.
- **Orientation 2 : Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins.**
 - Action 2 : Assurer le développement d'une offre de logements sociaux répondant aux besoins locaux et aux obligations de la loi SRU,
 - Action 3 : Développer l'offre en accession aidée.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 2 novembre 2016

L'an deux mil seize et le 2 novembre à 20 h 15

Le Conseil Municipal de la commune de Malroy, régulièrement convoqué le 26 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Michel BOULANGER, Maire.

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9
+ 1 procuration

Étaient présents : Mmes SCHMITT, WEBER

MM. GAUDE, GODARD, LEFORT, LIBAUD, MARTIN, REMY

Absents excusés : Mme MAURICE qui a donné procuration à Mme SCHMITT, M. POINSIGNON

A été élue Secrétaire de Séance Mme WEBER.

- **Orientation 3 : Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé.**
 - Action 4 : Renforcer le dispositif d'intervention sur le parc privé,
 - Action 5 : Poursuivre la modernisation du parc social pour le rendre plus attractif et adapté à l'évolution des besoins.

- **Orientation 4 : Traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics.**
 - Action 6 : Poursuivre l'action d'anticipation des besoins liés au vieillissement et au handicap,
 - Action 7 : Adapter le dispositif d'accueil des jeunes à la réalité des besoins,
 - Action 8 : Traiter les besoins des publics en difficulté vis-à-vis du logement,
 - Action 9 : Traiter les besoins d'accueil et de sédentarisation des familles dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage.

- **Orientation 5 : Assurer la gouvernance du PLH.**
 - Action 10 : Assurer le pilotage et l'animation de l'action habitat.

Vu les avis favorables du comité de pilotage rassemblant élus et partenaires, recueillis les 24 juin 2015, 5 février 2016 et 16 septembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Rives de Moselle prise le 29 septembre 2016 arrêtant le projet du PLH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au projet de PLH et charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication et notification

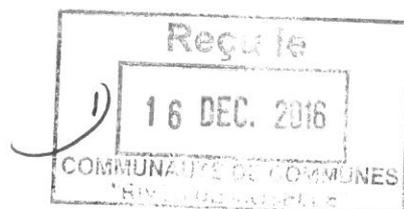
Fait à Malroy, le 4 novembre 2016
Le Maire,



M. BOULANGER

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

COMMUNE DE PLESNOIS



AM72

ARRONDISSEMENT DE
METZ-CAMPAGNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
5 décembre 2016

SEANCE du 14 décembre 2016

Sous la présidence de Monsieur JACQUES Marcel, Maire,

PRESENTS : Mmes GRASEL Martine, HESSE Corinne, Peggy
WANDLAINCOURT et CHERY Elina,
Mrs JACQUES Marcel, CARPENTIER Georges, GIRCOURT Jean-
Dominique, JALLON Michel, BIDON Nicolas, ARNOULD Patrice,
THINUS Vincent.

ABSENTS EXCUSES : Mme PALO Anne-Sophie, Mrs. OUKKAL David et
HUMILIERE Pascal

PROCURATION

Nathalie NASSOY pour Marcel JACQUES

Elus : 15

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 formant la majorité des membres en exercice.

POINT 3 : Programme Local de l'Habitat.

Le Maire informe les Conseillers de l'envoi par la Communauté de Communes « Rives de Moselle » de l'ensemble des documents concernant le projet de Programme Local de l'Habitat de notre territoire, qui a été arrêté lors de la réunion du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016.

Il rappelle que, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur le projet de PLH.

ENTENDU l'exposé du Maire et pris connaissance des documents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de notre territoire, arrêté lors de la réunion du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à PLESNOIS le 14 décembre 2016

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture de Metz le 16 décembre 2016

De la publication le 16 décembre 2016

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jean-Dominique GIRCOURT



416
D



Alouy

Membres élus : 19
En activité : 19
Membres présents : 16
Procurations : 3

COMMUNE DE RICHEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

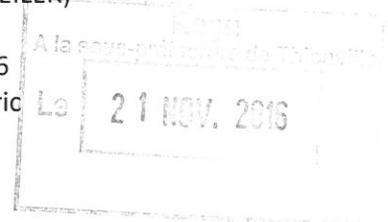
Séance ordinaire du 17 Novembre 2016

Président : Monsieur TUSCH Roger, Maire

Membres Présents : Mme BELOTTI – M. ROHR – Mme POESY – M. VALSETTI –
M. GUERIN – Mme FRITZ – Mme HERGOTT – M. SEILER –
Mme REEB – Mme ZANONI – M. MUNSCH – M. SCHMELTER –
Mme LIEDECKE – Mme MONIER – M. QUEUNIEZ

Excusés : M. ZORATTI (procuration Mme BELOTTI)
M. VACCARO (procuration Mme FRITZ)
Mme FRIDRICK (procuration M. SEILER)

Convocation faite le 10 Novembre 2016
Secrétaire de séance : M. MUNSCH Cédric



OBJET : PLAN LOCAL DE L'HABITAT INITIE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE
• **AVIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Rives de Moselle a transmis le 20 Octobre 2016 le dossier du projet arrêté du Plan Local de l'Habitat (PLH).

Après consultation du dossier et considérant qu'il n'y a pas d'observation particulière à émettre,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

au projet de PLH initié par la Communauté de Communes Rives de Moselle tel qu'il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 29 Septembre 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations. Le Maire certifie que le Comptendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

*Pour copie conforme au registre,
Richemont, le 18 Novembre 2016*

Le Maire



Semécourt, le 9 novembre 2016

Le Maire de SEMECOURT

à

COMMUNAUTE DE COMMUNES
RIVES DE MOSELLE
1, Place de la Gare
57280 MAIZIERES LES METZ



Objet : *Programme Local de l'Habitat*

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous adresse la délibération en date du 8 novembre 2016 par laquelle le conseil municipal approuve le projet de Programme Local de l'Habitat.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
E. WEISSE



H
95
A

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE : de conseillers en exercice : **15** NOMBRE : de votants : **15**
de conseillers présents : **14** d'exprimés : **15**

L'an **deux mil seize**, le **vingt-trois novembre**, le conseil municipal de la commune de TREMERY étant réuni en **séance ordinaire** au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr HOZÉ Michel, maire.

Etaient présents: HOZÉ Michel, BESOZZI Daniel, CAHU Catherine, HOFMANN André, GARRIDO Nathalie, JABLONKA Henri, LAUGEL Jean-Luc, ORLIK Christian, OSCENDA Denis, BECK Anne-Marie, DUVAL Isabelle, FICKINGER Nicolas, CHOUFFERT Nathalie, BEMER Doriane.

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : BUZOGANY Nathalie

Les conseillers municipaux, ci-après désignés, ont délégué leur mandat : à GARRIDO Nathalie.

DELIBERATION N° INTERCO - COMCOM/15-2016**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE – PROJET PLH 2017-2023**

Le maire présente au conseil municipal le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de la communauté de communes « Rives de Moselle », objet de la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2016 à laquelle sont annexés les documents exposant les diagnostic, enjeux, orientations stratégiques et programme d'actions de la réalisation du PLH.

Il rappelle que ce programme est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat sur le territoire communautaire. Il est établi pour 06 ans, de 2017 à 2023, et organisé autour de 5 orientations :

- assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité
- assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatifs pour répondre à la réalité des besoins
- poursuivre le processus de modernisation et de renouvellement du parc ancien, tant public que privé
- traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de certains publics
- assurer la gouvernance du PLH.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ approuve le projet de PLH tel que présenté.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 novembre 2016 et que la convocation avait été faite le 17 novembre 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Délibération exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 novembre 2016 et de la publication le 28 novembre 2016.

LE MAIRE, HOZÉ Michel :



